

Apprentissage

Etre tuteur en situation de travail, c'est accueillir un jeune sur son exploitation

La Chambre d'Agriculture du Gers vous propose, dans le cadre de la formation des futurs actifs agricoles, des journées de formation pour accueillir un stagiaire ou un apprenti sur votre exploitation.

Ces journées de formation vous permettront de vous approprier des outils de communication, des outils pédagogiques, la législation du travail et les conditions de sécurité pour l'accueil de ce public.

Vous serez formé pour transmettre vos savoirs, vos savoirs – faire, pour connaître l'alternance et le disposi-

tif « plan de professionnalisation personnalisé » pour les futurs installés.

Pour les nouveaux tuteurs, trois jours de formations non-consécutifs sont programmés les : mardi 27 janvier, jeudi 29 janvier et mardi 3 février.

Pour les tuteurs qui souhaitent renouveler leurs agréments, une journée de formation est organisée le 19 février.

Pour les conditions d'inscription voir la page 12 - Formation.

Si vous souhaitez accompagner des jeunes dans leurs projets professionnels ou obtenir des informations sur cette formation, contactez la Chambre d'Agriculture du Gers Pôle Installation-Emploi - Etienne SEILLAN au 05.62.61.77.88.